

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-108**

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION DE QUATRE (4) BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS PRÉVUS SUR LES LOTS PORTANT LES NUMÉROS 5 371 237 et 5 456 735 à 5 456 737 – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.**

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA16 3012 0398 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 6 décembre 2016, le premier projet de résolution numéro PP-108, lequel porte le titre ci-dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi *sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique **le jeudi 26 janvier 2017 à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).**

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre la construction et l'occupation de quatre (4) bâtiments d'habitation, abritant 4 ou 5 unités d'habitation, pour un total de 17 logements, sur les lots portant les numéros 5 371 237, 5 456 735, 5 456 736 et 5 456 737, rue Victoria, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 109. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéros 050, 081, 082, 089, 110, 111, 113, 116, 119, 121, 122 et 127 telles qu'identifiées au plan ci-contre, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-contre illustre la zone visée et les zones contiguës.

QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 18 janvier 2017.

Le secrétaire d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Alain Roy, LLM., OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*

